

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

84100 Orange

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

MODÉRÉ



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



**RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES**

 sur ma commune :

IMPORTANT



FEU DE FORÊT

 sur ma commune :

EXISTANT



RADON

 sur ma commune :

FAIBLE

4 Risques technologiques identifiés :



**INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)**

 sur ma commune :

CONCERNÉ



**CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES**

 sur ma commune :

CONCERNÉ



NUCLÉAIRE

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Orange

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Informations détaillées :



PPRN : PPRN-I - Rhône [Orange] Révision 1

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - Rhône [Orange] Révision 1 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 07/05/2002

Date d'approbation : 08/04/2019

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



PPRN : PPRN-I - BV Aygues [Orange] 2016

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - BV Aygues [Orange] 2016 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 12/11/2001

Date d'approbation : 24/02/2016

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

[Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque d'inondation sur Orange



TRI : TRI Avignon

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 84DREAL20140001



AZI : AZI - PSS du Rhône

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



DDRM : DDRM84

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau](#)

12 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

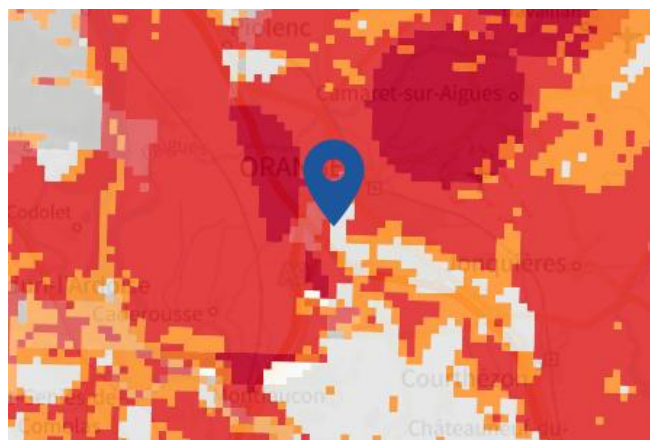
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2532307A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/08/2025	01/12/2025
INTE0400802A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/08/2004	15/01/2005
INTE0300740A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	13/12/2003
INTE0300234A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/11/2002	22/05/2003
INTE0200700A	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/11/2002	24/01/2003
INTE0200523A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/09/2002	20/09/2002
INTE9700212A	Inondations et/ou Coulées de Boue	13/11/1996	01/06/1997
INTE9400046A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/01/1994	10/02/1994
INTE9400220A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/10/1993	10/06/1994
INTE9200465A	Inondations et/ou Coulées de Boue	21/09/1992	13/10/1992
INTX9210012A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/07/1991	05/02/1992
NOR19821130	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	02/12/1982

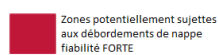
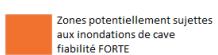
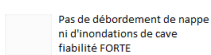
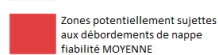
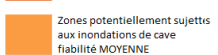
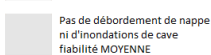
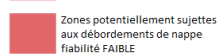
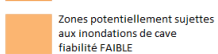
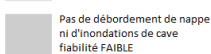
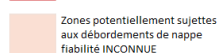
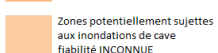
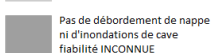
Risque de remontées de nappe sur Orange

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

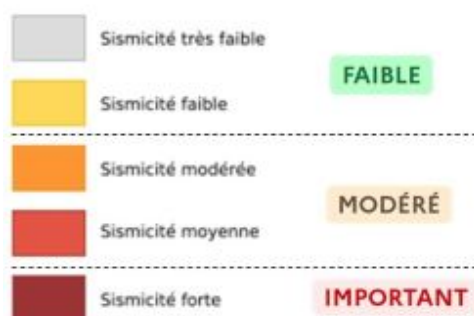
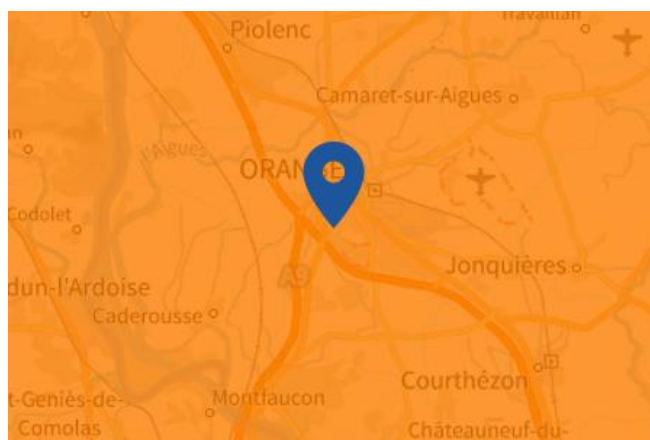
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE

Risque de séisme sur Orange

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM84**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **3/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Orange

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM84**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

[Tassements différentiels](#)

[Affaissements et effondrements d'origine naturelle \(cavités souterraines\)](#)

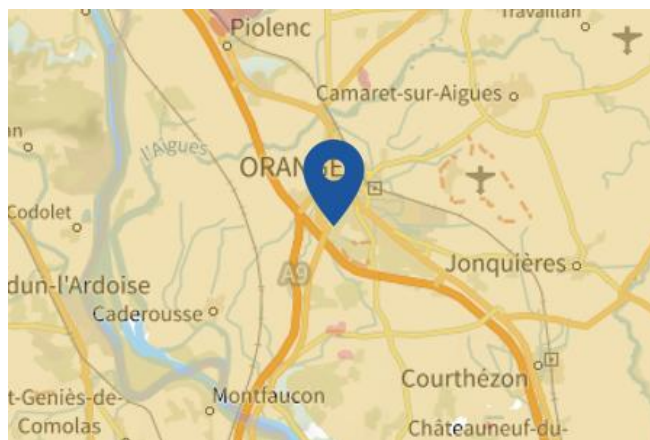
[Eboulement ou chutes de pierres et de blocs](#)

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Orange

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

6 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

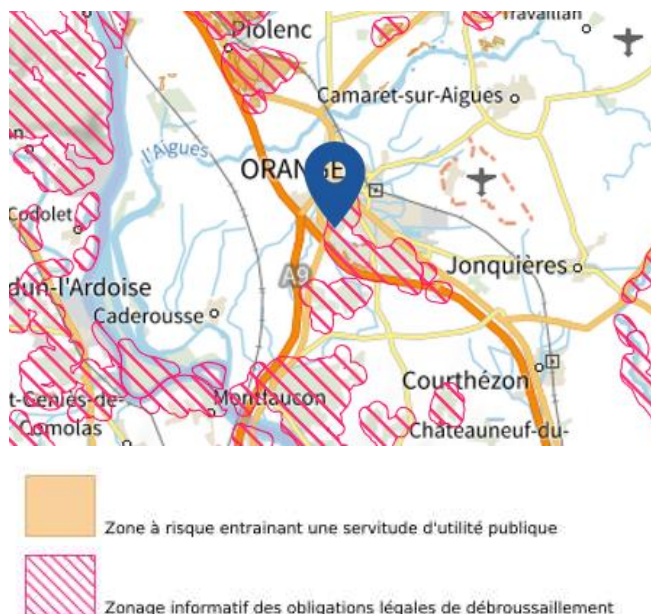
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2514342A	Sécheresse	31/12/2023	23/05/2025
IOME2415881A	Sécheresse	01/04/2023	02/07/2024
IOME2308745A	Sécheresse	01/04/2022	03/05/2023
INTE2023940A	Sécheresse	01/07/2019	25/10/2020
INTE1920338A	Sécheresse	01/01/2018	09/08/2019
INTE1311772A	Sécheresse	01/01/2012	25/05/2013

Risque de feu de forêt sur Orange

Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :



OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.



DDRM : DDRM84

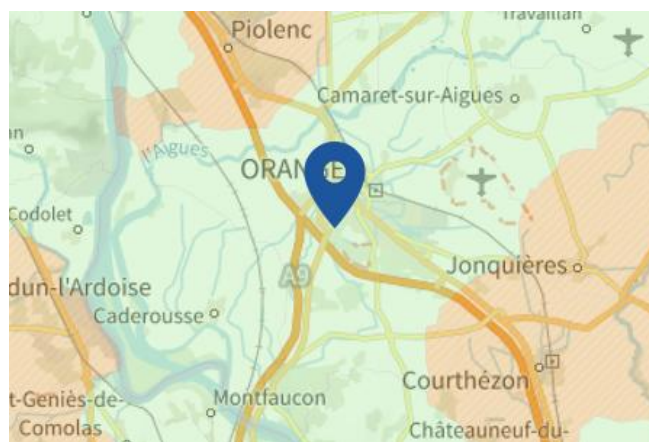
Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Feu de forêt](#)

Risque radon sur Orange

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Orange

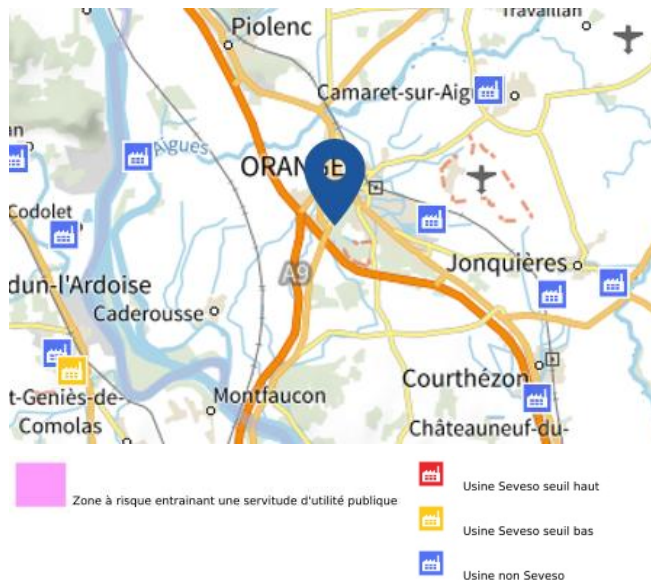
Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

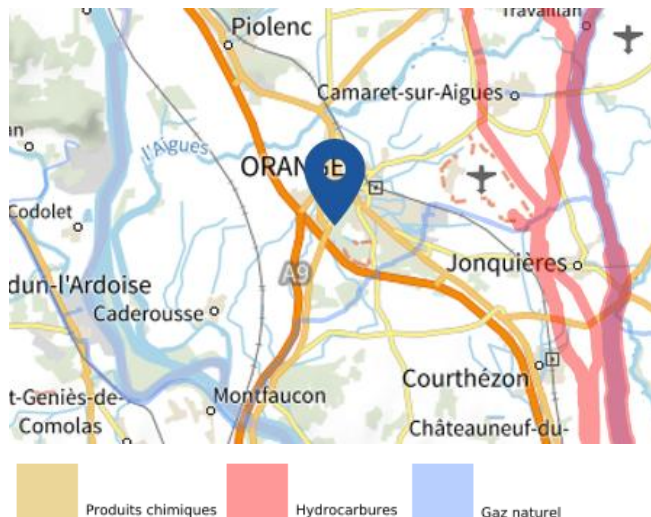
2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
SAINT-GOBAIN ISOVER	Non Seveso
EUROVIA GRANDS PROJETS FRANCE	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Orange

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque d'accident nucléaire à proximité sur Orange

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations nucléaires de base (INB) sont des installations qui, de par leur nature ou en raison de la quantité ou de l'activité des substances radioactives qu'elles contiennent, sont soumises à des dispositions particulières en vue de protéger les personnes et l'environnement.



-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque iode
-  Gestion des déchets radioactifs
-  Gestion des déchets radioactifs avec risque iode
-  Cycle du combustible
-  Cycle du combustible avec risque iode
-  Activités de recherche
-  Activités de recherche avec risque iode
-  Installation en démantèlement
-  Installation en démantèlement avec risque iode
-  Autres activités industrielles

Informations détaillées :



Campagne iode 2024 et 2025 :

Cette mise à disposition concerne l'ensemble des personnes résidant ou travaillant dans la zone du PPI de l'installation nucléaire, sauf pour les centrales nucléaires EDF où la mise à disposition est limitée à 10km autour de celles-ci. Lien vers le site [santé.fr](https://www.santé.fr).



DDRM : **DDRM84**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Nucléaire](#)

Le tableau ci-dessous répertorie les installations nucléaires de base à proximité

16 installation(s) nucléaire(s) à proximité

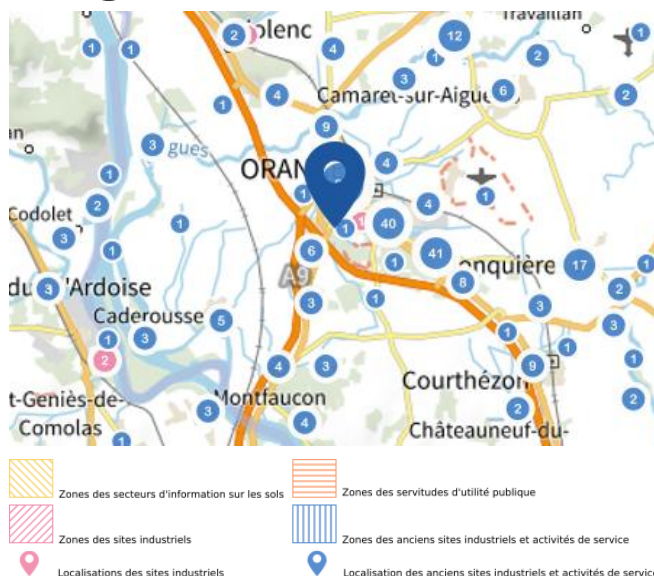
Risque d'accident nucléaire à proximité sur Orange

Nom de l'installation	Commune	Exploitant	Risque Iode
Centrale nucléaire du Tricastin	SAINT-PAUL-TROIS-	EDF	Oui
Usine de fabrication de combustibles nucléaires (MELOX)	CHUSCLAN	Orano Cycle	Non
Centre de traitement et de conditionnement de déchets	CODOLET	Socodei	Non
Ionisateur Gammatec	CHUSCLAN	Synergy Health	Non
ATeliers alpha et laboratoires d'analyses des transuraniens	CHUSCLAN	CEA	Non
Centrale Phénix	CHUSCLAN	CEA	Non
Déchets Irradiants ou Alpha de DEMantèlement (Diadem)	CHUSCLAN	CEA	Non
Installation d'assainissement et de récupération de l'	BOLLENE	Orano Cycle	Non
Usines Orano Cycle de chimie de l'uranium TU5 et W	SAINT-PAUL-TROIS-	Orano Cycle	Non
Usines Orano Chimie Enrichissement de fluoration de l'	SAINT-PAUL-TROIS-	Orano Chimie	Non
L'usine Georges Besse de séparation des isotopes de	PIERRELATTE	Eurodif	Non
Usine Georges Besse II de séparation des isotopes de	BOLLENE	Orano Cycle	Non
Laboratoires d'analyses du Tricastin (Atlas)	PIERRELATTE	Orano Cycle	Non
Parcs uranifères du Tricastin	PIERRELATTE	Orano Cycle	Non
Parc d'entreposage P35	PIERRELATTE	Orano Cycle	Non
Fourniture locale d'entreposage d'uranium de retraitement	PIERRELATTE	Orano Cycle	Non

Risque de pollution des sols sur Orange

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

2 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
22100057	Chute de blocs / Eboulement	Colline de St Eutrope
68400165	Erosion de berges	Quartiers Auriac et Lapourdier

Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

1 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000413301	Agence commerciale EDF GDF	En cours

Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

256 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3999889	STEP ORANGE Zone Industrielle	Indéterminé	
SSP3999888	STEP ORANGE BA Caritat	Indéterminé	
SSP3999884	STEP ORANGE Bonne Barbe	Indéterminé	
SSP3999856	ESPACE PL	Indéterminé	
SSP3999855	CARRIERE 4M PROVENCE ROUTE	Indéterminé	
SSP3999854	Centre de Transit d'ORANGE	Indéterminé	
SSP3999817	D2pôt de Carburant	Indéterminé	
SSP3999667	Casse automobile	En arrêt	
SSP3999666	Casse automobile	En arrêt	
SSP3999608	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999592	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999591	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999590	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999589	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999588	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999587	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999586	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999585	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999584	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999583	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999582	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999581	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999547	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999546	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999545	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999544	CARRIERE LE JONQUIER	En arrêt	
SSP3999543	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999542	POSTE HT/MT	Indéterminé	
SSP3999541	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999540	CARRIERE LACANAU	En arrêt	
SSP3999361	Carrosserie	Indéterminé	
SSP3999326	Site de lavage de véhicules poids lourds	Indéterminé	
SSP3999303	Station service	Indéterminé	
SSP3999274	Pressing	Indéterminé	
SSP3999273	Carrosserie Peinture	Indéterminé	
SSP3999272	Magasin de cycles	Indéterminé	
SSP3999271	Laboratoire photo	En arrêt	
SSP3999270	Garage	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3999269	Centre hospitalier (chaudière)	Indéterminé	
SSP3999268	Dépôt de liquide inflammable	Indéterminé	
SSP3999267	Central de téléphonie	Indéterminé	
SSP3999266	Dépôt de liquide inflammable	Indéterminé	
SSP3999265	Station service	Indéterminé	
SSP3999264	Pressing	Indéterminé	
SSP3999263	Déchetterie	Indéterminé	
SSP3999262	Transformateur au PCB (Alimente un	Indéterminé	
SSP3999261	Station service	Indéterminé	
SSP3999260	Station service	Indéterminé	
SSP3998757	Traitement, transit et regroupement de	Indéterminé	
SSP3998756	Plateforme de compostage de boues de	Indéterminé	
SSP3998690	Atelier de broyage, concassage et	Indéterminé	
SSP3998667	Fabrication de produits réfractaires	Indéterminé	
SSP3998665	Usine d'embouteillage de vin	Indéterminé	
SSP3998664	Usine d'embouteillage de vin	Indéterminé	
SSP3998610	Centre de stockage de déchets,	Indéterminé	
SSP3998565	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3998564	Station service AGIP	Indéterminé	
SSP3998563	Centrale à béton	Indéterminé	
SSP3998562	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3998561	Atelier de réparations automobiles et	Indéterminé	
SSP3998560	Station service	Indéterminé	
SSP3998559	Atelier de carrosserie et peinture	En arrêt	
SSP3998558	Station service	Indéterminé	
SSP3998557	Station service	Indéterminé	
SSP3998556	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3998555	Dépôt pétrolier	Indéterminé	
SSP3998376	Station service	Indéterminé	
SSP3998336	Dépôt de produits	En arrêt	
SSP3998335	Dépôt de gaz puis dépôt de liquides	En arrêt	
SSP3998334	Station service	Indéterminé	
SSP3998325	Station service	Indéterminé	
SSP3998324	CARRIERE SMV BOIS FEUILLET 2	Indéterminé	
SSP3998323	Station service	En arrêt	
SSP3998322	Atelier de travail du fer	Indéterminé	
SSP3998321	Station service	En arrêt	
SSP3998302	Installation de concassage	En arrêt	
SSP3998301	Station service	En arrêt	
SSP3998292	Atelier de carrosserie peinture	Indéterminé	
SSP3998291	Atelier de carrosserie peinture	Indéterminé	
SSP3998290	Station service	Indéterminé	
SSP3998289	Station service	En arrêt	
SSP3998288	Atelier de réparation mécanique	Indéterminé	
SSP3998287	Atelier de carrosserie et peinture	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3998286	Atelier de carrosserie et peinture	En arrêt	
SSP3998285	Atelier de montage et vernissage de	En arrêt	
SSP3998284	Station service	Indéterminé	
SSP3998283	Centrale à béton	Indéterminé	
SSP3998282	Atelier de mécanique	Indéterminé	
SSP3998281	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3998280	Installation de concassage	Indéterminé	
SSP3998279	Station service	En arrêt	
SSP3998278	Dépôt d'acétylène dissous	En arrêt	
SSP3998277	Entrepôt de produits de préservation du	En arrêt	
SSP3998276	Dépôt de gaz combustibles liquifiés	En arrêt	
SSP3998262	Fabrique de conserves de fruits et	Indéterminé	
SSP3998261	Atelier de chaudronnerie	Indéterminé	
SSP3998260	Base aérienne de l'armée de l'air	Indéterminé	
SSP3998259	Atelier Carrosserie-peinture	Indéterminé	
SSP3998258	Station service	En arrêt	
SSP3998257	Casse automobile	Indéterminé	
SSP3998252	Station service	En arrêt	
SSP3998251	Centrale à béton	Indéterminé	
SSP3998250	Fabrique de béton	Indéterminé	
SSP3998249	Pressing	Indéterminé	
SSP3998248	Atelier de réparation et d'entretien de	Indéterminé	
SSP3998247	Dechetterie	Indéterminé	
SSP3998246	Décharge de déchets de laine et de	Indéterminé	
SSP3998245	Dechetterie d'ordures ménégères	Indéterminé	
SSP3998244	Dépôt de liquides inflammables et	En arrêt	
SSP3998241	Station service	En arrêt	
SSP3998240	Fabrication de matières plastiques et	Indéterminé	
SSP3998239	Station service	Indéterminé	
SSP3998238	Station service ANTAR	En arrêt	
SSP3998237	Atelier de réparation radiateurs	En arrêt	
SSP3998227	Fabication de produits isolants en fibre	Indéterminé	
SSP3998173	Dépôt de déchets industriels	Indéterminé	
SSP3997991	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3997990	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3997878	Dépôt de Liquides Inflammables	En arrêt	
SSP3997861	Dépôt de liquides inflammables et	En arrêt	
SSP3997860	Station service	En arrêt	
SSP3997859	Station service	En arrêt	
SSP3997858	Station service	En arrêt	
SSP3997857	Dépôt d'acétylène	En arrêt	
SSP3997856	Station service	En arrêt	
SSP3997855	Station service	Indéterminé	
SSP3997854	Maçonnerie-Travaux Publics	En arrêt	
SSP3997853	Garage du Stade	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3997852	Station service	Indéterminé	
SSP3997851	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3997850	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3997849	Atelier de nettoyage	Indéterminé	
SSP3997848	Station service	Indéterminé	
SSP3997847	Station service	Indéterminé	
SSP3997846	Station service	En arrêt	
SSP3997845	Station service	En arrêt	
SSP3997844	Station service	En arrêt	
SSP3997842	Station service	Indéterminé	
SSP3997841	Station service	En arrêt	
SSP3997840	Station service	En arrêt	
SSP3997839	Station service	Indéterminé	
SSP3997838	Station service	En arrêt	
SSP3997795	Conserverie	En arrêt	
SSP3997794	Station service "au bon coin"	En arrêt	
SSP3997787	Blanchisserie pressing	Indéterminé	
SSP3997780	Station service	En arrêt	
SSP3997779	Atelier de peinture	En arrêt	
SSP3997778	Station service	En arrêt	
SSP3997777	Nettoyage à sec/Teinturerie	En arrêt	
SSP3997776	Station service	En arrêt	
SSP3997756	Atelier de décapage	Indéterminé	
SSP3997755	Dépôt d'ordures ménagères	En arrêt	
SSP3997754	Traitement des ordures ménagères	Indéterminé	
SSP3997587	Abattoir	En arrêt	
SSP3997474	Fabrique de garance	En arrêt	
SSP3997473	Ferronnerie	En arrêt	
SSP3997197	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3997196	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3997138	Dépôt de déchets résiduaires	En arrêt	
SSP3997113	Dépôt de gazoil	En arrêt	
SSP3997001	Quincaillerie, fer et métaux	Indéterminé	
SSP3997000	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3996999	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3996998	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3996997	Teinturerie pressing	En arrêt	
SSP3996996	Station service	Indéterminé	
SSP3996995	Garage automobile puis dépôt de	En arrêt	
SSP3996994	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3996993	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3996992	Pressing	En arrêt	
SSP3996991	Station service	En arrêt	
SSP3996990	Garage BERLIET	En arrêt	
SSP3996989	Atelier de reprographie en OFFEST	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3996988	Atelier de réparation et d'entretien	En arrêt	
SSP3996987	Atelier d'entretien et de réparation	Indéterminé	
SSP3996963	Laverie	Indéterminé	
SSP3996936	Quincaillerie, dépôt de gaz	En arrêt	
SSP3996935	Station service	En arrêt	
SSP3996934	Station service	Indéterminé	
SSP3996933	Station service et garage	En arrêt	
SSP3996932	Station service	Indéterminé	
SSP3996931	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3996930	Station service	En arrêt	
SSP3996929	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3996928	Garage du stade	En arrêt	
SSP3996884	Station service	En arrêt	
SSP3996882	Station service	En arrêt	
SSP3996881	Garage automobile Alfa Romeo	Indéterminé	
SSP3996880	Station service	En arrêt	
SSP3996879	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3996878	Pressing	En arrêt	
SSP3996877	Concassage de pierre	En arrêt	
SSP3996876	Station service	Indéterminé	
SSP3996875	Station service" le bon coin"	En arrêt	
SSP3996874	Garage automobile	En arrêt	
SSP3996873	Casse automobile	En arrêt	
SSP3996872	Atelier de peinture	En arrêt	
SSP3996871	Laverie	Indéterminé	
SSP3996870	Station service	En arrêt	
SSP3996869	Teinturerie	En arrêt	
SSP3996868	Station service	En arrêt	
SSP3996867	Centrale à beton	Indéterminé	
SSP3996866	Usine de fabrication d'huissieries et	Indéterminé	
SSP3996865	Blanchisserie	En arrêt	
SSP3996864	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3996863	Station service	En arrêt	
SSP3996862	Station service	En arrêt	
SSP3996861	Station service	En arrêt	
SSP3996837	Station service	En arrêt	
SSP3996802	Garage de réparations automobiles	Indéterminé	
SSP3996752	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3996728	Fabrique de jouets	Indéterminé	
SSP3996727	Bitume asphalte	Indéterminé	
SSP3996702	Laverie	En arrêt	
SSP3996688	Dépôt de propane	Indéterminé	
SSP3996558	Incineration de déchets	Indéterminé	
SSP3996557	Conserverie alimentaire	En arrêt	
SSP3996556	Dépôt de gaz	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3996555	Conserverie alimentaire	En arrêt	
SSP3996481	Dépôt de liquides inflammables dans	Indéterminé	
SSP3995988	Société des Etablissements Cotelte et	En arrêt	
SSP3995985	Dépôt d'essence et de pétrole	En arrêt	
SSP3995983	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3995981	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3995979	Garage automobile GALON	Indéterminé	
SSP3995940	Fabrique d'engrais	En arrêt	
SSP3995939	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3995938	Four à chaux	En arrêt	
SSP3995937	Fonderie de cuivre	En arrêt	
SSP3995936	Usine à produits céramiques	En arrêt	
SSP3995935	Atelier d'équarrissage puis dépôt	En arrêt	
SSP3995934	Fabrique d'allumettes chimiques	En arrêt	
SSP3995933	Buanderie pour garnison militaire	En arrêt	
SSP3995932	Dépôt de pièces d'artifices	En arrêt	
SSP3995931	Fabrique d'allumettes chimiques	En arrêt	
SSP3995930	Raffinerie de soufre	En arrêt	
SSP3995929	Dépôt de métaux	En arrêt	
SSP3995928	Fabrique d'allumettes chimiques	En arrêt	
SSP3995927	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3995926	Usine des Mosaïques, Dépôt de liquides	En arrêt	
SSP3995925	Four à briques	En arrêt	
SSP3995924	Garage automobile	En arrêt	
SSP3995923	Four à chaux	En arrêt	
SSP3995885	Briqueterie	En arrêt	
SSP3995880	Fabrique d'engrais	En arrêt	
SSP3995876	Fabrication d'engrais, Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995827	Four à chaux	En arrêt	
SSP3995825	Tuilerie, briqueterie	En arrêt	
SSP3995824	Briqueterie	En arrêt	
SSP3995821	Briqueterie	Indéterminé	
SSP3995819	Tuilerie	Indéterminé	
SSP3995817	Tuilerie, briqueterie	En arrêt	
SSP3995816	Four à chaux	En arrêt	
SSP684472	ESPACE POIDS LOURDS	En arrêt	
SSP683936	CHIMIREC MALO	En arrêt	
SSP683930	GRANGEON ET FILS	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitiez toute flamme ou étincelle



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant, elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode** dans les pharmacies partenaires sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels

En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **S'IL PLEUT**, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **PRENEZ DE L'IODE**, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet



Pendant toute la durée de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités
(sur la prise d'iode, notamment)



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles
pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile
que sur ordre des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.**
Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

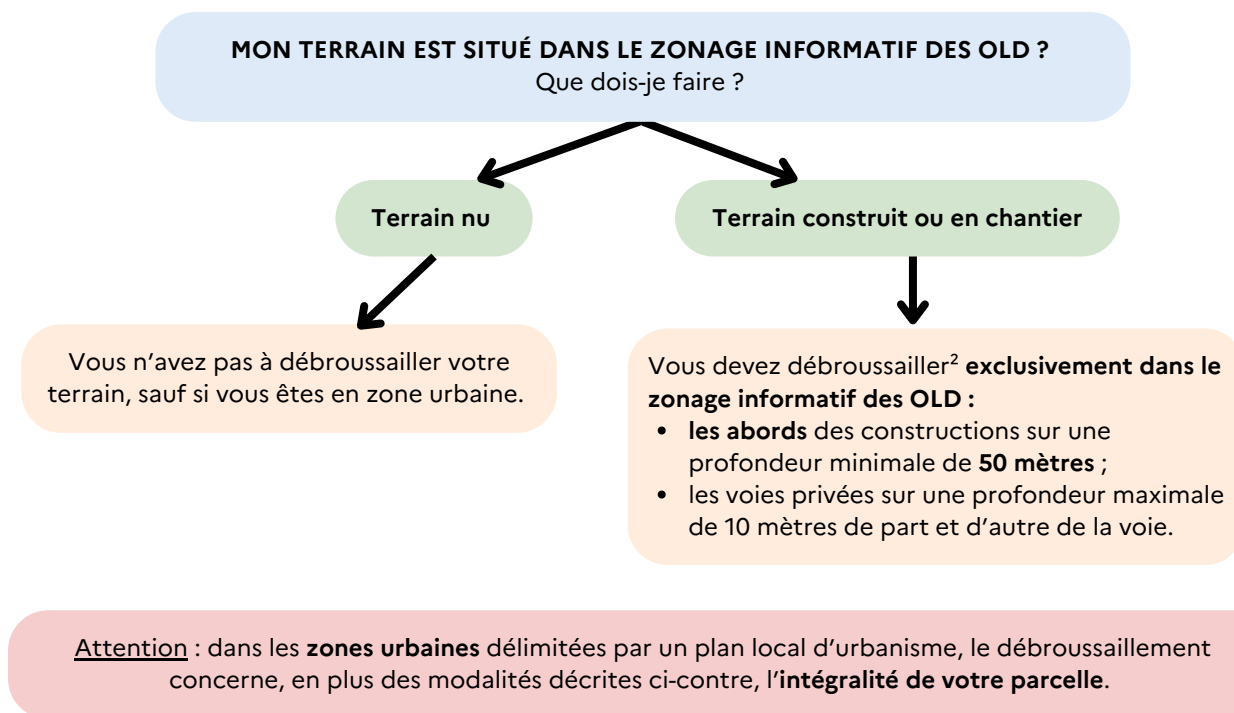
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussailement>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussailement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussailement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussailement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussailement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussailement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussailement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

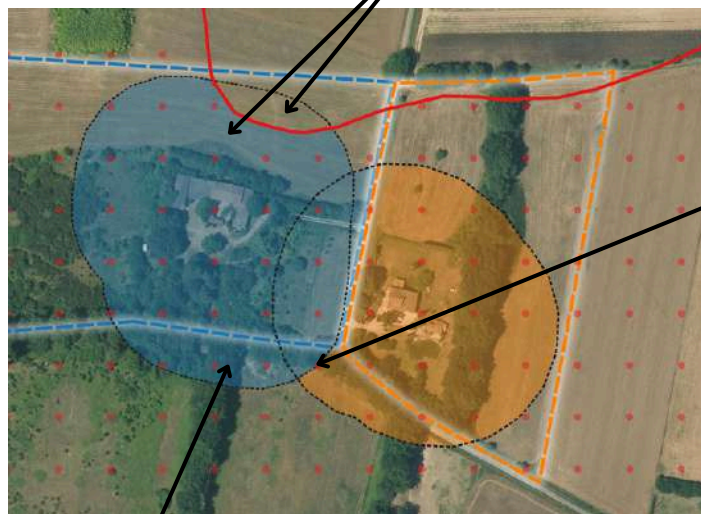
- informez vos voisins de vos obligations de débroussailement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussailement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussailement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussailement.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

- Zonage informatif des OLD
- Parcelle propriétaire A
- OLD qui incombe au propriétaire A
- Parcelle propriétaire B
- OLD qui incombe au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*